



# **RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

**Conseil National  
Professionnel de  
Chirurgie Viscérale et  
Digestive**

## Table des matières

|      |                                                                |    |
|------|----------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Organisation & Instances .....                                 | 3  |
| 1.   | Historique.....                                                | 3  |
| 2.   | Les membres du CNPCVD .....                                    | 3  |
| 3.   | Instances de pilotage .....                                    | 4  |
| 4.   | Composition nominative du bureau .....                         | 4  |
| II.  | Missions et sollicitations .....                               | 5  |
| 1.   | Développement Professionnel Continu – RAPPEL.....              | 5  |
| 2.   | Sollicitations .....                                           | 6  |
| ▶    | Haute Autorité de Santé .....                                  | 6  |
| ➔    | Révision du régime des autorisations.....                      | 6  |
| ➔    | Définition d'indicateur d'alerte en chirurgie .....            | 7  |
| ➔    | Consultation du CNPCVD, en tant que partie prenante .....      | 7  |
| ▶    | Directions Générale de l'Offre de Soins .....                  | 8  |
| ➔    | Feuille de route sur la prise en charge de l'obésité .....     | 8  |
| ➔    | Re-certification et qualité de vie des chirurgiens .....       | 8  |
| ➔    | Proposition d'expert.....                                      | 8  |
| ▶    | Autres sollicitations.....                                     | 8  |
| III. | Enquêtes de pratiques du CNP.CVD.....                          | 10 |
| IV.  | Création d'un registre de pratiques et d'un site internet..... | 10 |
| V.   | Bilan 2023 et perspectives 2024.....                           | 10 |
| 1.   | Vie administrative.....                                        | 10 |
| 2.   | Missions, Sollicitations et projets 2019.....                  | 10 |
| ➔    | Le décret 2019-17 du 9 janvier 2019.....                       | 11 |
| ➔    | Le Développement Professionnel Continu .....                   | 11 |
| ➔    | Re certification .....                                         | 11 |
| ➔    | Registre de pratiques.....                                     | 11 |
| ➔    | Endoscopie chirurgicale.....                                   | 12 |
| ➔    | Révision de la nomenclature.....                               | 12 |
| ➔    | Sollicitation 2023 et poursuite des travaux 2024.....          | 12 |
| VI.  | Bilan financier.....                                           | 13 |

## Table des illustrations et annexes

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 - Répartition des représentants des Sociétés membres du CNP.CVD..... | 4  |
| Annexe 1 – Fiches d'orientation DPC de la spécialité.....                     | 14 |
| Annexe 1 – Rapport de l'ANDPC .....                                           | 19 |

# I. Organisation & Instances

## 1. Historique

Le Conseil National Professionnel de Chirurgie Viscérale et Digestive (CNPCVD) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 créée en 2014.

Les objectifs sont notamment l'organisation :

- Du développement professionnel continu,
- De l'évaluation des pratiques professionnelles,
- De l'évolution des compétences,
- De l'accréditation
- De la certification périodique
- De la qualité de la pratique professionnelle,
- D'éventuelles procédures de re-certification,
- De l'analyse professionnelle
- Des recommandations et référentiels.

## 2. Les membres du CNPCVD

Un Conseil national professionnel (CNP) regroupe les sociétés savantes et les organismes regroupant des professionnels de santé exerçant la même profession ou la même spécialité (Article D. 4021-3-1). Un conseil national professionnel assure une représentation équilibrée des différents modes d'exercice de sa profession ou de sa spécialité (Article D. 4021-3).

Le CNP.CVD réunit toutes les composantes de la spécialité : sociétés savantes, syndicats, structures universitaires, collèges, organismes d'accréditation pour la spécialité, et toute autre association impliquée dans la représentation des médecins.

Il est notamment composé d'associations adhérentes fondatrices, parmi lesquelles :

- L'Association de Chirurgie Hépato Biliaire et de Transplantation Hépatique (ACHBT),
- L'Association Française de Chirurgie (AFC),
- L'Association Francophone de Chirurgie Endocrinienne (AFCE),
- Le Collège de Chirurgie Générale Viscérale et Digestive,
- La Fédération de Chirurgie Viscérale et Digestive (FCVD) - Viscérissq,
- La Fédération de Recherche en Chirurgie (FRENCH),
- La Société Française de Chirurgie Digestive (SFCD),
- La Société Française de Chirurgie Endoscopique (SFCE),
- La société Française et Francophone de Chirurgie de l'Obésité (SOFFCO-MM),
- Le Syndicat de Chirurgie Viscéral et Digestive (SNCVD)

Ainsi que de nouveaux adhérents depuis 2020 :

- La Société Française de Chirurgie Pariétale (SFCP-CH)
- La société BIG-RENAPE (Réseau National de Prise en Charge des tumeurs malignes du Péritoine)
- La Société Française de Chirurgie d'Urgence (SFCU)

Chaque membre désigne des représentants, entre 1 et 5 selon le nombre d'adhérents, afin d'être représenté dans les instances du CNP.CVD.

Le conseil d'administration est donc composé de 43 représentants.

La représentation de ces personnes morales au sein des instances du CNP.CVD respecte la parité en matière de mode d'activité (un représentant salarié, un représentant libéral).

| Société          | Nombre de représentants | Désignés | Représentants ESPIC | Représentants privé | Représentants public |
|------------------|-------------------------|----------|---------------------|---------------------|----------------------|
| ACHBT            | 3                       | 2        | 1                   | -                   | 1                    |
| AFC              | 5                       | 5        |                     | 1                   | 4                    |
| AFCE             | 3                       | 2        |                     | 1                   | 1                    |
| BIG-RENAPE       | 2                       | 2        |                     | -                   | 2                    |
| Collège          | 5                       | 4        |                     | -                   | 4                    |
| French           | 3                       | 1        |                     | 1                   | -                    |
| Syndicat (SNCVD) | 3                       | 3        |                     | 2                   | 1                    |
| SFCD             | 5                       | 6        | 1                   | 1                   | 4                    |
| SFCE             | 5                       | 5        | 3                   | 1                   | 1                    |
| SFCP-CH          | 1                       | 1        |                     | 1                   | -                    |
| SFCU             | 1                       | 1        |                     | -                   | 1                    |
| SOFFCO MM        | 3                       | 3        |                     | 1                   | 2                    |
| Viscerisq (FCVD) | 5                       | 4        |                     | 3                   | 1                    |

**Figure 1 - Répartition des représentants des Sociétés membres du CNP.CVD**

Le bureau est élu pour une durée de 3 ans et est composé d'autant de membres que d'entités constituantes.

Il comprend :

- 1 Président,
- 2 Vice-Présidents,
- 1 secrétaire,
- 1 secrétaire adjoint,
- 1 trésorier, et
- Un conseiller par entité non déjà représenté par le Président, les Vice-Présidents, le secrétaire, le secrétaire adjoint et le trésorier.

### 3. Instances de pilotage

Les instances de pilotages du CNPCVD se sont réunies à 6 reprises en 2024 :

- 1 Assemblée Générale Ordinaire
- 1 Conseil d'Administration
- 4 réunions de Bureau

### 4. Composition nominative du bureau :

Certains de ses membres ont été renouvelés sur suggestion des sociétés savantes.

- Président : M. MATHONNET (SFCD)
- Vice-Président : H. JOHANET (SOFFCO.MM)
- Vice-Président : JC PAQUET (FRENCH)
- Trésorier : V. BRIDOUX (AFC)
- Secrétaire : poste vacant
- Conseiller : F. BORIE (AFC)
- Conseiller : C. TRESALLET (AFCE)
- Conseiller : O. FARGES (Collège)
- Conseiller : JF GILLION (SFCP-CH)
- Conseiller : A SOPRANI (SNCVD)
- Conseiller : M. POCARD (BIGRENAPE)
- Conseiller : E. MAGNE (SFCE)
- Conseiller : Y. PARC (Viscérissq)

## II. Missions et sollicitations

Les missions réalisées par le CNP.CVD en 2024 ont été conformes aux missions attendues d'un CNP, conformément aux articles D.4021-2 et D.4021-2-1 du CSP :

1. Dans le cadre du DPC, il propose pour la profession ou la spécialité qu'il représente des orientations prioritaires, un parcours pluriannuel de DPC et un document de traçabilité permettant à chaque professionnel de retracer les actions de DPC réalisées. Il participe aux travaux menés au sein de l'Agence nationale du développement professionnel continu et de son Haut Conseil du développement professionnel continu des professions de santé.
2. Il contribue aux travaux portés par le ministère dans le cadre de la gestion des crises sanitaires en suivant l'évolution des pratiques
3. Il formule des avis sur les référentiels de certification périodique en application du II de l'article L.4022-8 du CSP
4. Il propose en accord avec les sociétés savantes et les parties le constituant, le référentiel de la spécialité pour la certification périodique des chirurgiens exerçant, en France, la chirurgie viscérale et digestive
5. Il participe à l'implémentation de ce référentiel de certification périodique dans le site ParcoursPro proposé par la FSM, ou celui de l'ANS mis en place en 2024, dans le cadre du suivi des actions de certification, et de la validation de cette dernière, et suit l'évolution de la CPP
6. Il apporte une expertise dans les domaines scientifiques et opérationnels liés à l'organisation et à l'exercice de la profession ou de la spécialité ;
7. Il contribue à analyser et à accompagner l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé (référentiels métiers, recommandations professionnelles...) ;
8. Il participe à la mise en place de registres épidémiologiques pour la surveillance des événements de santé et de registres professionnels d'observation des pratiques ;
9. A la demande de l'Etat, il désigne des représentants de la profession ou de la spécialité pour siéger dans les structures appelées à émettre des avis sur les demandes d'autorisations d'exercice ou de reconnaissance des qualifications professionnelles.

### 1. Développement Professionnel Continu

#### RAPPEL

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation :

- Initié par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009 et adapté par la loi de Modernisation du système de Santé en 2016 ;
- Effectif depuis le 1er janvier 2013 ;
- Dédié aux professionnels de santé de France\* (au sens du Code de Santé Publique, chapitre IV).

Le DPC est un dispositif de formation réglementé

Chaque professionnel de santé doit suivre un parcours de DPC pour remplir son obligation triennale.

Les précédents dispositifs de formation conventionnels (FPC et FCC) ont été abandonnés au bénéfice du DPC et le système de crédit / point n'existe plus.

Dans ce cadre, les conseils nationaux professionnels sont sollicités pour faire des propositions d'orientations relevant du périmètre de leur profession ou de leur spécialité.

L'implication du CNP.CVD répond donc à la loi de Modernisation du système de Santé en 2016 :

Il propose pour la profession :

- Des modes d'action pertinents pour remplir l'obligation de DPC.
- L'enchaînement des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques estimé nécessaire pour le maintien, l'actualisation des

connaissances et des compétences et l'amélioration des pratiques.

- Les orientations et thématiques pour les actions prioritaires pour la chirurgie viscérale et digestive

La liste des orientations élaborées par le CNP.CVD et réservée aux praticiens en « Chirurgie Viscérale et Digestive » a été définie pour la période 2016 – 2018, et prorogé d'un an par l'arrêté du 8 décembre 2015. Le CNP.CVD a participé à la rédaction des orientations prioritaires de la spécialité pour la période 2023-2025. Il a commencé à travailler à la rédaction des orientations pour le prochain triennal, et ce aux vues des rapports DPC fournis par l'Agence et des besoins exprimés par les professionnels.

#### **Orientations définies par le CNP.CVD pour la période 2016-2018 :**

- Orientation n° 1 : Pertinence des actes et des modalités de prise en charge en chirurgie viscérale et digestive
- Orientation n° 2 : Gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en chirurgie viscérale et digestive
- Orientation n° 3 : Chirurgie cancérologique viscérale et digestive (Qualité et sécurité des soins)
- Orientation n° 4 : Chirurgie bariatrique

#### **Orientations définies par le CNP.CVD pour la période 2020-2022 – annexe 2 de l'arrêté du 31 juillet 2019 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2020-2022 :**

- Orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires
- Orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles

#### **Orientations définies par le CNP.CVD pour la période 2023-2025 – annexe 2 de l'arrêté du 8 décembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023-2025**

*Sous l'égide du ministère de la Santé et de la Prévention, l'Agence Nationale du DPC a piloté le processus d'élaboration des orientations nationales prioritaires de DPC pour la période 2023-2025, en lien avec les CNP. Le CNPCVD a participé activement, en collaboration avec ses parties constituantes à l'élaboration des orientations prioritaires de la spécialité pour la période 2023 – 2025. Le travail a été réalisé avec le Dr NATALI de l'ANDPC, et a permis de définir des 3 orientations prioritaires pour la spécialité de chirurgie viscérale et digestive. Ces orientations qui ont été publiées par l'arrêté ministériel complémentaire du 8 décembre 2022.*

- « Orientation n°216 : Activités à seuil en chirurgie carcinologique,
- « Orientation n°217 : Chirurgie colique programmée et non programmée,
- « Orientation n°218 : Préparation à la chirurgie carcinologique et soins périopératoires

Ces orientations prioritaires de la spécialité se sont rajoutées aux orientations pluriannuelles prioritaires publiées par arrêté ministériel le 7 septembre 2022.

Les fiches de cadrage de ces orientations sont disponibles sur le site de l'ANDPC (<https://www.agencedpc.fr>) et sont présentées en annexe de ce rapport d'activité (annexe 1)

L'ANDPC a fait parvenir au CNPCVD le bilan des DPC s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires pour l'année 2024. Au 31 décembre 2024, 106 (vs 67 pour l'année 2023) organismes de DPC avaient publié des actions pour la chirurgie viscérale et digestive, ce qui correspondait à 108 actions publiées (vs 138 en 2023). La majorité des chirurgiens ayant réalisé un parcours de DPC exerçaient en secteur libéral (928 chirurgiens libéraux sur les 983 chirurgiens inscrits à un DPC) (annexe 2). Les 3 orientations les plus choisies étaient : orientation N°10 « Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins », orientation N°2 « prévention des infections et de l'antibiorésistance », orientation N°11 « numérique en santé ».

## 2. Sollicitations

### ► Haute Autorité de Santé

#### → Révision du régime des autorisations

Référent CNP.CNV : Pr Muriel MATHONNET, Dr Hubert JOHANET

Le CNP.CVD a répondu aux sollicitations de la HAS concernant la révision du régime des autorisations pour l'activité de chirurgie. Du fait de la crise sanitaire, les travaux ont été suspendus en 2020 et ont repris en 2021 pour une publication des décrets en décembre 2022. La publication des décrets a été précédée de réunions de concertation tout au long de l'année 2022. Ces réunions ont porté sur les conditions d'implantation et de fonctionnement des activités de chirurgie, de chirurgie carcinologique et de chirurgie bariatrique.

**En 2024**, les sociétés savantes ont régulièrement contacté le CNPCVD pour présenter lors de congrès (SFCD/ACHBT, AFC, AFCE ...) ou journées de formation le principe de ces autorisations, qui posent encore question aux chirurgiens viscéraux et digestifs.

Les ARS ont également sollicité le CNPCVD dans le cadre du régime des autorisation en chirurgie pédiatrique et de la création des DSR pour cette spécialité.

#### → Définition d'indicateurs d'alerte en chirurgie

Dans le cadre du programme « ma santé 2021 », le ministère a engagé une rénovation des décrets d'autorisations d'activité de soins des établissements de santé et d'équipements matériels lourds. Il a été en effet considéré que les exigences étaient insuffisantes pour répondre aux enjeux de qualité et sécurité des soins.

La HAS a considéré qu'il était ainsi nécessaire de mettre en place un système de surveillance des actes à risque, fondée sur des indicateurs de résultats. Le CNP.CVD a été sollicité pour déterminer les indicateurs d'alerte de la spécialité.

La phase 1, définition et description des indicateurs d'alerte par spécialité, s'est déroulée au cours de l'année 2020. La phase 2, définition des modalités de mise en œuvre des indicateurs d'alerte choisis par les spécialités à risque a été définie en 2021, en concertant chaque société savante membre du CNP.CVD. Parmi les 35 indicateurs d'alerte soumis au CNP.CVD par l'HAS/ATIH, 5 ont été retenus pour la chirurgie viscérale et digestive :

- Taux de mortalité hospitalière après une cure de hernie pariétale sans opération de l'intestin
- Taux de ré-opération dans les 30 jours après une chirurgie primaire pour cancer du côlon \*
- Taux de mortalité hospitalière après une résection du pancréas (sans transplantation, âge > 19 ans)
- Taux de séjour hospitalier > 3 jours après une chirurgie bariatrique laparoscopique primaire (court-circuit gastrique Roux-en-Y ou gastrectomie longitudinale en manchon)
- Taux d'hémorragie ou d'hématome postopératoire nécessitant une intervention, après une intervention chirurgicale

La publication de ces 5 indicateurs a été faite en 2022 et a été précédée de réunions de concertations.

Pendant l'année 2023, les réunions ont été poursuivies. Elles ont été organisées conjointement avec l'ATIH. Le but était de définir les critères d'un acte chirurgical « lourd ». La définition initialement proposée par l'ATIH était basée sur un algorithme complexe. Le CNP.CVD, et les autres CNP participant à ces échanges, ont souligné que les actes lourds pouvaient être définis à partir du travail réalisé dans le cadre de la révision de la nomenclature. En effet tous les actes ont été revus, par des groupes de travail constitués sur le principe des surspécialités : chirurgie colorectale, chirurgie hépato-bilio-pancréatique, chirurgie pariétale, chirurgie de l'obésité, chirurgie endocrinienne, chirurgie œsogastrique, et urgence. Il était demandé aux participants de définir un acte repère et de hiérarchiser les actes autour de cet acte repère en fonction de leur difficulté d'exécution, du risque de complications, de la charge mentale, du suivi. Ce travail avec l'ATIH a été institué en juin 2023 et s'est poursuivi pendant tout le second semestre 2023.

**Pendant l'année 2024**, le travail a été poursuivi, et le caractère « chirurgie majeure » a pu être déterminé pour chaque racine de GHM. La construction de ce critère a été réalisée à partir des racines en « C » du GHM. Il existe 222 racines pour la chirurgie. 176 ont été attribuées à une seule spécialité, 39 ont été attribuées à 2 ou 3 spécialités (hors pédiatrie), 7 relèvent exclusivement de la pédiatrie.

Référents : Pr Frédéric BORIE, Dr Hubert JOHANET, Dr Eric MAGNE, Pr Muriel MATHONNET

#### → Consultation du CNP.CVD en tant que partie prenante



- Séquençage haut débit ciblé d'un panel de gènes dans la prise en charge médicale du cancer des tumeurs stromales gastro-intestinales – Référents CNP.CVD : Pr Piessen,
- Nécrosectomie endoscopique dans le traitement de la pancréatite aiguë nécrosante – référents CNPCVD :
- Intérêt et place de l'échographie de contraste lors de suspicion de carcinome hépatocellulaire chez l'adulte cirrhotique – Référents CNP.CVD : Pr Olivier FARGES, Pr Mickaël LESURTEL, Pr Fabrice MUSCARI, Pr Alain SAUVANET

## ► Directions Générale de l'Offre de Soins

### → Chirurgie pédiatrique

Le CNP.CVD a été sollicité en mars 2024, par la DGOS, au sujet de la chirurgie pédiatrique et de la constitution de DSR. En effet, les chirurgiens pédiatres sont peu nombreux (345 recensés en 2022) et beaucoup d'enfants sont encore pris en charge par les spécialistes adultes. Le CNP.CVD a souligné que beaucoup de chirurgiens digestifs exerçant en privé ont une activité régulière chez les enfants, ce qui permet de soulager la charge de travail de leur collègue chirurgiens pédiatres.

Référents CNPCVD : Pr Jean-Marc CATHELINE, Dr Hubert JOHANET, Pr Muriel MATHONNET

Le CNP.CVD a également répondu à la demande de la DGOS pour déterminer la liste des médicaments essentiels pour la spécialité (juillet 2024)

Référents : Pr Muriel MATHONNET

### → Prise en charge de l'obésité

Les travaux sur la chirurgie de l'obésité ont été débutés en 2021, et poursuivis en 2022, pour aboutir aux décrets de publication des autorisations d'activité en décembre 2022. En avril 2023, le CNP.CVD a été sollicité avant la publication du décret d'application. Il a souligné la nécessité de corriger deux éléments portant sur les RCP, en notant la présence indispensable de médecins justifiant d'une formation en endocrinologie-diabétologie-nutrition, ou en nutrition. Il a également été sollicité sur le thème « Obésité de l'adulte : prise en charge de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau » et a proposé 4 relecteurs spécialistes de la chirurgie de l'obésité.

En 2024, le CNP.CVD a été plusieurs fois sollicité :

- Dans le cadre du libellé d'un nouvel acte professionnel, bypass gastrique (court-circuit gastro-intestinal) avec anse en Omega 150 cm – dossier déposé en mai 2024
- Dans le cadre des demandes d'entente préalables

Référent CNPCVD : Pr Robert CAIAZZO, Pr François PATTOU, Pr Silvana PERRETTA, Pr Tigran POGHOSYAN, Pr Maud ROBERT

### → Certification périodique des chirurgiens

Le 19 juillet 2021 a été publié l'ordonnance relative à la certification périodique de certains professionnels de santé. Les chirurgiens digestifs font partie des professionnels qui doivent s'engager dans la certification. La certification comprend 4 volets :

- Actualiser leurs connaissances et compétences
- Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles
- Améliorer la relation avec leurs patients
- Mieux prendre en compte leur qualité de santé personnelle

En 2022, le CNP.CVD a participé aux réflexions sur les méthodes qui peuvent être proposées aux professionnels. Il a institué des enquêtes de pratique au sein de la profession. Il a également formalisé le parcours de certification des médecins.

En 2023, le CNP.CVD a finalisé le référentiel de certification périodique de la spécialité. Il a soumis ce référentiel aux parties prenantes afin qu'il corresponde aux attendus de toutes les sociétés savantes. Il a



ainsi été acté que l'accréditation individuelle telle que proposée par l'OA de la spécialité, répondait parfaitement aux critères de la certification.

En 2024, le CNP.CVD a soumis son référentiel de la spécialité à l'ANDPC. La certification repose sur 4 blocs, identiques à ceux qui sont attendus pour l'accréditation individuelle. Pour les chirurgiens non accrédités, les sociétés savantes ont défini les actions validantes. Ces actions correspondent à des DIU, des actions d'enseignement au sein des Universités, des actions de reviewing, de rédaction d'articles référencés ... Les critères de validation de ces actions sont définis dans le référentiel de certification périodique afin d'éviter toute ambiguïté.

Le site ParcoursPro a été ouvert aux chirurgiens souhaitant valider leur certification périodique. 18 chirurgiens se sont inscrits dans la base ParcoursPro et un seul a validé son obligation de certification périodique.

La publication des décrets d'application a été initiée en 2024 et doit se poursuivre jusqu'à l'été 2025. La gestion de la CPP a été confiée à l'Agence du Numérique en Santé. Les rôles du CNOM, contrôle et validation de la CPP, et des CNP, construction du référentiel, a été défini. Ce travail sera poursuivi en 2025.

Référents CNP.CVD : Pr Muriel MATHONNET, Dr Hubert JOHANET, Dr Alain DELEUZE

### → Propositions d'experts pour l'évaluation des PHRC nationaux

Le CNP.CVD a désigné 2 à 4 experts reconnus et indépendants pour :

- Le PHCRN 2024 : 7 projets déposés et relevant d'experts de la spécialité
- Le PRME 2024 : 2 projets déposés et relevant d'experts de la spécialité

Au total le CNP.CVD a sollicité un grand panel de chirurgiens digestifs pour pouvoir proposer 12 experts indépendants.

### ► ANSM

Le CNP.CVD a été sollicité par l'ANSM dans le cadre de la collaboration formalisée entre les 2 parties en 2021. Sa collaboration a consisté notamment à :

- Consulter, sauf urgence, le CNP-CVD avant de publier des recommandations à l'initiative de l'ANSM et qui seraient à fort impact sur les pratiques professionnelles le concernant.
- Mettre à disposition du CNP-CVD les données issues de la surveillance du marché et de la matériovigilance, après occultation des secrets protégés par la loi, dans le cadre d'évaluation de dossiers ou de problématiques pour lesquels l'ANSM aura sollicité le CNP-CVD.

**En 2024**, cette convention de collaboration gratuite a permis de travailler sur 2 sujets : travaux menés

- Les ballons gastriques ALLURION : ces ballons ont été retirés temporairement du marché, jusqu'à correction du livret d'information par l'industriel
- Les prothèses pariétales pour cure de hernie de l'aine : la déclaration « d'allergie » par un patient a incité l'ANSM à demander un état des lieux des déclarations d'IAS dans la base REX. 2 réunions ont permis de faire cet état des lieux et de rappeler que les vrais cas d'allergie sont mal documentés. Cependant, les douleurs mal identifiées avant la mise en place de prothèse, sont source d'inconfort et souvent de réinterventions.

Référents CNP.CVD : Dr Alain DELEUZE, Pr Muriel MATHONNET, Dr Jean-François GILLION, Pr David MOSKOWICZ

### ► CNAM / ATIH

En 2020, la CNAM sollicitait 5 CNP pour participer à la refondation de VISUCHIR, outil de suivi de l'activité chirurgicale des établissements de santé : l'ophtalmologie, la chirurgie ORL et cervico-faciale, l'orthopédie-traumatologie, la chirurgie urologique et la chirurgie viscérale et digestive.

En 2021, le CNP.CVD a procédé au classement des actes de chirurgie digestive sous forme de super-familles (chirurgie œsogastrique, chirurgie hépato, bilio-pancréatique, chirurgie colorectale, chirurgie endocrinienne, chirurgie pariétale, urgences) permettant ainsi de regrouper les actes.

En 2022, le CNP.CVD a été sollicité pour présenter son expérience de l'usage de l'outil VISUCHIR à l'E3N, et a participé à la création de VISUCHIR2, puis VISUCHIR régions venant en complément de VISUCHIR spécialités.

En 2023, les travaux ont été poursuivis dans le cadre de la création de l'onglet VISUCHIR établissements ouvert en 2023. Un travail sur un registre des ré-hospitalisations non programmées (RNP) a été débuté au cours du second semestre 2023, registre des RNP, et va être poursuivi en 2024, sous l'égide de la CNAM et de l'ATIH.

**En 2024**, le CNPCVD a poursuivi ses travaux avec l'ATIH :

- Sur les indicateurs de vigilances, en analysant les racines K et de Spécialité afin de définir les actes de chirurgie lourde.
- Sur le taux de ré-hospitalisation après chirurgie programmée, travail qui a permis la création de l'onglet Ré hospitalisation dans VISUCHIR

Référents CNP.CVD : Dr Hubert JOHANET, Dr Jean-François GILLION, Pr Muriel MATHONNET, Dr Corinne VONS

La CNAM a également sollicité le CNPCVD dans le cadre de la refonte de la nomenclature, pour avoir son avis sur le maintien des demandes d'autorisation préalable pour la chirurgie bariatrique. Une réunion avec Mrs BENZAQUI et KRABANSKY, représentants de la CNAM, a permis d'exposer les arguments justifiant la suppression de la DAP.

Le CNP.CVD a également été sollicité à plusieurs reprises pour des avis sur des actes manquants, des actes obsolètes ....

Référents CNP.CVD : Dr Hubert JOHANET, Pr Muriel MATHONNET, Pr François PATTOU

## ► CNOM

En juin 2023, à la suite d'un communiqué de la SFED et de nos collègues HGE, concernant la pratique de l'endoscopie péri-opératoire par des chirurgiens digestifs, le CNP.CVD sollicitait le Président du CNOM, le Dr François ARNAULT afin qu'il organise une réunion confraternelle entre les 2 parties. La première réunion a eu le 15 novembre 2023. Cette première réunion, sous l'égide du CNOM, a permis de définir un plan de travail pour qu'une formation associant gastroentérologues et chirurgiens puisse être proposée afin de permettre aux chirurgiens souhaitant utiliser un endoscope de réaliser ces actes en toute sécurité.

**En 2024**, le travail de construction de l'endoscopie chirurgicale a été poursuivi avec 4 réunions HGE/CVD et 2 réunions avec le CNOM et les représentants de la spécialité d'HGE. Il a été convenu que l'option « Endoscopie chirurgicale » telle qu'adossée au DES de Chirurgie viscérale et digestive depuis 2017, permettait aux chirurgiens formés de réaliser des endoscopies au cours ou en péri-opératoire, en toute sécurité. La construction d'une formation destinée aux chirurgiens pratiquant l'endoscopie, ou souhaitant utiliser des endoscopes, est en cours. Ce travail collaboratif va être poursuivi en 2025.

Référents CNPCVD : Pr Robert CAIAZZO, Pr Olivier FARGES, Pr Muriel MATHONNET, Pr François PATTOU, Pr Silvana PERRETTA, Pr Maud ROBERT

## ► Autres sollicitations

Le CNP.CVD est représenté à la Fédération des Spécialités Médicales (FSM) : Dr Jean-François GRAVIÉ (représentant du CNOM au CNP.CVD), Dr Christian MAIGNE, Pr Muriel MATHONNET. Le Dr MAIGNE est membre du Comité PPC qui réunit, sous l'égide de la FSM, tous les CNP. Les comptes-rendus de ce comité font l'objet de diffusion lors des bureaux.

Le CNP.CVD a également été sollicité par la FSM à plusieurs reprises :

- Au sujet des IPA et du projet de publication des actes qui leur seraient ouverts – le CNP.CVD a répondu de façon exhaustive à la sollicitation, soulignant, comme les autres CNP, le danger d'ouvrir aux IPA, qui n'ont pas de formation médicale, l'autorisation de primo-prescription.
- Au sujet des conditions de validation des téléconsultations
- Au sujet des DM de classe 2 et 3
- Au sujet de l'endoscopie chirurgicale

## ► HCN (Haut-Commissariat de la Nomenclature)

La mise en place du HCN a été finalisée en 2022. Des référents pour les différents groupes de travail ont été nommés. Le référent principal du CNP.CVD est le Dr Hubert JOHANET. 45 représentants ont ainsi été nommés. La totalité des actes relevant de la chirurgie digestive, ou transversaux avec d'autres spécialités (urologie, gynécologie, gastro-entérologie ...) ont été revus et classés selon les critères définis par la HAS, et portant sur l'appréciation de la pénibilité d'un acte par rapport à un acte de référence préalablement défini, colectomie droite par laparotomie pour la chirurgie digestive). Plusieurs réunions thématiques ont ainsi été nécessaires, toutes pilotées par le référent du CNP.CVD.

4 actes ont également été proposés comme actes innovants. Les dossiers de demande d'acte innovants ont été montés et défendus par les référents CNP.CVD pour l'AFC, Dr Hubert JOHANET et Pr Muriel MATHONNET. Il s'agit de :

- OAGB 150 (bypass gastrique en oméga avec anse bilio-pancréatique courte)
- TOETVA (thyroïdectomie trans-orale endoscopique par abord vestibulaire)
- Traitement mini-invasif par procédé local physique chimique ou biologique des fistules
- Traitement chirurgical mini-invasif des hémorroïdes internes par radiofréquence intra-hémorroïdaire.

En 2024, le CNP.CVD a été sollicité par le HCN dans le cadre de la révision de la CCAM :

- Pour le traitement des fistules anales complexes chez les patients atteints de maladie de Crohn, par ALOFISEL. Référents CNP.CVD : Pr Valérie BRIDOUX, Dr Bertrand CELERIER, Pr Jean-Luc FAUCHERON, Dr Bertrand TRILLING
- Pour les ballons ALLURION

### III. Enquêtes de pratiques

En 2024, le CNP.CVD a réalisé deux enquêtes de pratiques :

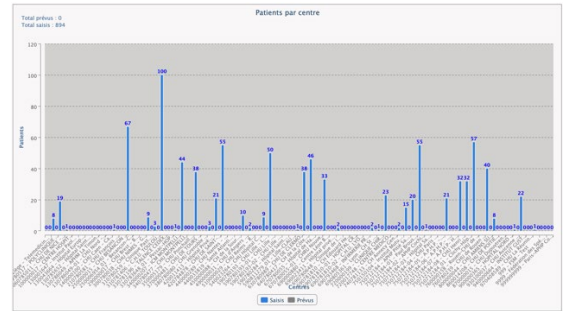
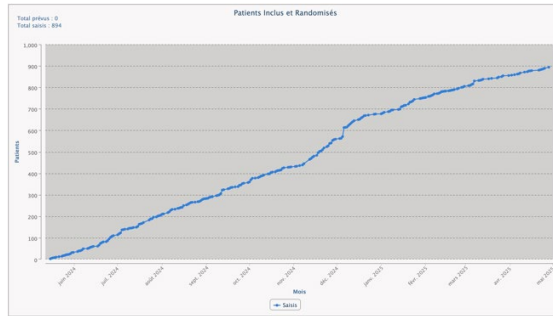
- Une enquête au sujet des parcours avec Hébergements Temporaires Non Médicalisés (HTNM) ; ce type d'hébergement est en développement, et renforce les parcours ambulatoires

### IV. Création d'un registre de pratiques et d'un site internet

En février 2022, le CNP.CVD déposait une lettre d'intention par suite d'un appel à projet de la FSM en vue de la mise en place de 5 registres de pratiques. La proposition de registres de chirurgie digestive du CNP.CVD, comme 4 autres propositions de registres portés par d'autres CNP, a été retenue. L'année 2022 a été marquée par la finalisation du projet puis le début des travaux de construction du registre. Le projet a été porté par le Dr Ugo MARCHESE et le Pr SCHWARZ, sous l'égide du CNP.CVD représenté par le Pr Muriel MATHONNET et le Dr Hubert JOHANET. Il a été décidé de créer un seul registre de pratique pour la chirurgie viscérale et digestive, dans lequel chaque surspécialité serait représentée dans un onglet. Le Dr MARCHESE et le Pr SCHWARZ étant les plus avancés pour la chirurgie pancréatique, il a été décidé d'ouvrir le registre de pratique avec comme premier onglet, la chirurgie pancréatique.

En 2023 a été créé l'onglet chirurgie pancréatique en collaboration avec les sociétés savantes comme l'ACHBT. Des réunions mensuelles avaient été organisées et la construction s'est appuyée sur l'expertise de la FSM et de son data manager. Le registre a été ouvert en phase test en décembre 2023. Deux visioconférences d'information, pilotées par le Dr MARCHESE et le Pr SCHWARZ ont permis de réunir plus de 100 chirurgiens pancréatiques.

L'année 2024 a été marquée par l'ouverture du registre pancréas aux chirurgiens digestifs. Des réunions de suivi en février 2024 (2 et 5 février 2024) ont été organisées. Le registre a pu être ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2024. Au 31 décembre 2024, 169 chirurgiens avaient utilisé le registre pancréas, et 68 centres avaient été ouverts. 883 patients ont été inclus.



Référents CNPCVD : Dr Hubert JOHANET, Pr Muriel MATHONNET – référents des spécialités : Dr Ugo MARCHESE, Pr Lilian SCHWARZ – référents ongles pancréas : Dr Ugo MARCHESE

## V. Bilan 2024 et perspectives 2025

### 1. Vie administrative

En 2023, en raison de la montée en charge des sollicitations du CNP.CVD, un contrat de prestation de service a été établi avec la société SAS ABC Santé Gestion, afin d'assurer le secrétariat du CNP.CVD

En 2024, le siège du CNP.CVD a été modifié. Il se situe au 12 rue Bayard à Toulouse. L'administrateur est Mme Sophie GLEYESSES. Le CNP.CVD s'est également doté d'un comptable afin de garantir la justesse de ses comptes financiers. Les comptes ont été authentifiés et certifiés jusqu'en 2023.

### 2. Site internet CNPCVD

Un site CNP.CVD a été créé : <https://cnpccd.org>. Ouvert à toutes les composantes, ce site a pour but d'informer les praticiens sur les dernières recommandations, les textes réglementaires, la vie professionnelle.

Il contient également les documents d'information et de consentement éclairé du Registre de Pratiques. Il est administré par Mme Sophie GLEYESSES.

Référents CNP.CVD : Mme Sophie GLEYESSES

## 3. Missions, Sollicitations et projets 2024-2025

### → Le décret 2019-17 du 9 janvier 2019 :

Le décret 2019-17 définit les conditions que doivent remplir les CNP afin d'être reconnus par l'Etat comme représentant officiel et unique d'une profession ou spécialité.

Le décret rappelle la définition et les objectifs des CNP :

« Le CNP intervient en tant qu'expert d'une profession ou d'une spécialité pour éclairer et enrichir les politiques développées par les pouvoirs publics, les agences sanitaires, les Ordres..., et pour améliorer les processus de prise en charge, la qualité et la sécurité des soins et les compétences des professionnels de santé. »

En 2019, le CNP.CVD a renseigné et déposé la demande de reconnaissance en qualité de CNP auprès de la DGOS. Cet engagement a été renouvelé en 2022. Il reste actif jusqu'en 2025.

### → Le Développement Professionnel Continu :

En 2019, le CNP.CVD a répondu aux sollicitations de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) afin de proposer les orientations prioritaires du DOC 2019 – 2022.

Les orientations prioritaires ont été revues en 2022 et ce pour la période triennale 2023-2025. A ce titre, le CNP.CVD a défini en concertation avec les sociétés savantes qui le constituent, les OP de la spécialité et ce conformément aux attendus de l'ANDPC. Un suivi de ces OP est réalisé tout au long de 2023 et de 2024 en parallèle des rapports qu'envoie régulièrement l'ANDPC. Ce suivi permettra d'ajuster les futurs OP de la

spécialité.

### → Certification périodique :

L'objectif de la certification périodique est « un accompagnement des médecins tout au long de leur carrière dans une perspective de mise à jour continue de leurs compétences par l'analyse des pratiques ».

Les quatre piliers sur lesquels repose la « certification » sont :

- La formation tout au long de la vie (DPC/ Accréditation)
- L'activité professionnelle
- Les comportements avec les patients, les collègues
- La santé du médecin lui-même

Les CNP seront au cœur de la procédure. A ce titre, l'année 2023 va être celle de la finalisation du référentiel de certification et de son implémentation dans le logiciel « parcours pro ». 18 médecins se sont d'emblée préinscrits. Des enquêtes et des tests ont été réalisés au cours de l'année 2023 afin d'assurer la bonne fonctionnalité du site. La validation des parcours de certification sera réalisée tous les mois. Un premier bilan de fonctionnement est prévu au premier semestre 2024.

La montée en charge de la certification est attendue en 2025, et une formation a déjà été proposée à l'administrateur du CNP.CVD. La publication des décrets d'application est attendu au cours de l'année 2025. Un accompagnement des professionnels de santé est indispensable à prévoir.

### → Registre de pratique :

L'onglet chirurgie pancréatique a été le premier mis en place. Les onglets chirurgie bariatrique et chirurgie colorectale sont en cours de construction. Le but est de couvrir, à terme, toutes les surspécialités de chirurgie viscérale et digestive.

En 2024, le registre des pratiques de la SOFFCO-MM, hébergé par le CHU de Nice, a été intégré au registre du CNP.CVD sous un onglet spécifique.

Référent : Dr David LECHAUX

La montée en charge des registres de pratique se fera au cours des 2 années à venir. Sont attendus :

- Le registre du GRECCAR pour la chirurgie colique et rectale (en cours de construction)
- Le registre foie

D'autres sociétés savantes sollicitent déjà le CNP.CVD pour héberger des registres de pratique : chirurgie endocrinienne, chirurgie de l'œsophage ....

### → Endoscopie chirurgicale :

En 2025, les réunions vont se poursuivre avec nos collègues HGE afin de créer un DIU commun et ouvert aux chirurgiens digestif déjà installés. Cette formation ne s'adressera pas aux chirurgiens en formation qui peuvent valider l'option « Endoscopie chirurgicale » au cours de leur DES.

Sera également discuté avec le CNOM la réactivation de la VAE. Si celle-ci est réactivée, un comité d'évaluation et une grille devra être construite.

### → Révision de la nomenclature :

L'année 2025 sera marquée par une activité accrue du HCN. Le CNP.CVD répondra à cette sollicitation

Référent CNP.CVD pour le HCN : Dr Hubert JOHANET

### → Sollicitations 2024 avec poursuite des travaux en 2025 :

**DGOS** : Autorisation activités interventionnelles sous imagerie médicale

Examen des conditions d'implantation et des conditions techniques de fonctionnement. Examen des autorisations d'activités pour la chirurgie carcinologique digestive, la chirurgie pédiatrique, les soins critiques

**DGOS** : Avis du CNP.CVD sur le projet d'arrêté limitant la pose d'implants de renfort prothétiques pour le

traitement chirurgical du prolapsus des organes pelviens sous certaines conditions, en application des dispositions de l'article L. 1151-1 du code de la santé publique  
En 2024, le CNP.CVD proposera des experts pour les PHRC (PHRC-N, PREPS, PHRME)

**HAS** : Groupe de relecture du rapport sur « les déterminants de la qualité et de la sécurité des soins pour les activités soumises à autorisation »

**CNAM** : création du Haut Conseil de la Nomenclature ayant pour mission de réviser et moderniser la nomenclature des actes. A ce titre, le CNP.CVD a créé en 2024 des groupes de travail basés sur les super-familles d'actes définies lors de la révision de l'outil VISUCHIR. Les personnalités proposées sont représentatives de toutes les composantes, en équilibrant les représentants des secteurs privés, publiques et CLCC.

**ANSM** : les travaux initiés en 2024 avec l'ANSM seront poursuivis en 2025.

## VI. Bilan financier

| CHARGES                                                                                        | Budget 2024 | REALISE 2024 | PRODUITS                                                               | Budget 2024 | REALISE 2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| CHARGES DIRECTES                                                                               |             |              | RESSOURCES DIRECTES                                                    |             |              |
| 60 – Achat                                                                                     | 252 €       | 97 €         | 70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | - €         |              |
| Achats matières et fournitures                                                                 |             |              | 73 – Dotations annuelle                                                | 45 000 €    | 45 000 €     |
| Autres fournitures                                                                             | 252 €       | 97 €         | 74- Dotation Certification                                             | 5 926 €     | 5 926 €      |
|                                                                                                |             |              |                                                                        |             |              |
| 61 - Services extérieurs                                                                       | 2 333 €     | 1 897 €      |                                                                        |             |              |
| Locations                                                                                      | 2 172       | 1 616,93 €   |                                                                        |             |              |
| Entretien et réparation                                                                        |             |              |                                                                        |             |              |
| Assurance                                                                                      | 161         | 280,00 €     |                                                                        |             |              |
| Documentation                                                                                  |             |              |                                                                        |             |              |
|                                                                                                |             |              |                                                                        |             |              |
| 62 - Autres sces Extérieurs / Honoraires                                                       | 47 295 €    | 46 061 €     |                                                                        |             |              |
| ABCS                                                                                           | 26 800 €    | 27 648 €     |                                                                        |             |              |
| Site internet et communication                                                                 | 2 000 €     | 1 337 €      |                                                                        |             |              |
| Rémunération Experts                                                                           | 15 000 €    | 12 000 €     |                                                                        |             |              |
| Expert-Comptable                                                                               | 600 €       | 720 €        |                                                                        |             |              |
| Déplacements                                                                                   | 2 584 €     | 4 199 €      |                                                                        |             |              |
| Frais postaux et téléphone                                                                     | 168 €       |              |                                                                        |             |              |
| Services bancaires                                                                             | 143 €       | 156 €        |                                                                        |             |              |
| 63 - Impôts et taxes                                                                           | 0 €         |              |                                                                        |             |              |
| Impôts et taxes sur rémunération                                                               |             |              |                                                                        |             |              |
| Autres impôts et taxes                                                                         |             |              |                                                                        |             |              |
| 64- Charges de personnel                                                                       | 0 €         |              |                                                                        |             |              |
| Rémunération des personnels                                                                    |             |              |                                                                        |             |              |
| Charges sociales                                                                               |             |              |                                                                        |             |              |
| Autres charges de personnel                                                                    |             |              |                                                                        |             |              |
| 65- Autres charges de gestion courante                                                         | 2 400 €     | 2 600 €      | 75 - Cotisations                                                       | 0,00        |              |
|                                                                                                |             |              |                                                                        |             |              |
|                                                                                                |             |              |                                                                        |             |              |
| 66- Charges financières                                                                        |             |              | 76 - Produits financiers                                               |             |              |
| 67- Charges exceptionnelles                                                                    |             |              | 77- Produits exceptionnels                                             |             |              |
| 68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées |             |              | 78 – Reprise sur amortissements et provisions                          |             |              |
| 69- Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés                                  |             |              | 79 – Transfert de charges                                              |             |              |



|                                  |                 |                 |                                       |                 |                 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>         | <b>52 280 €</b> | <b>50 655 €</b> | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>             | <b>50 926 €</b> | <b>50 926 €</b> |
| Excédent prévisionnel (bénéfice) |                 | 271 €           | Insuffisance prévisionnelle (déficit) |                 |                 |

## Annexe 1 : Fiches d'orientation DPC de la spécialité



## Orientations prioritaires de Développement professionnel continu visant plusieurs professions / spécialités

### Médecins spécialisés en chirurgie viscérale et digestive

#### Fiche de cadrage n°216

| 1 Intitulé de l'orientation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>216. Activités à seuil en chirurgie carcinologique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>L'arrêté du 26 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 29 mars 2007 fixe les seuils d'activité minimale annuelle applicables à l'activité de soins de traitement du cancer applicable au 01/06/2023. Deux niveaux ont été définis pour les sites autorisés à la chirurgie curative des cancers : un niveau 1 avec exigences d'implantation et de fonctionnement standards permettant de pratiquer des actes à visée curative hors chirurgie complexe, et un niveau 2 avec exigences renforcées, imposant des conditions d'implantation et de fonctionnement spécifiques, et permettant de pratiquer, outre la chirurgie de niveau 1, les actes de recours, complexes, multidisciplinaires, des récidives, en zone irradiée ou avec atteinte péritonéale. Si le seuil d'activité pour la chirurgie carcinologique digestive est de 30 actes, les seuils pour les actes de résection œsophagienne, gastrique, pancréatique, hépatique ou rectal est fixé à 5, seuils s'intégrant au seuil minimal de 30.</p> <p>Ces seuils imposent d'adapter les parcours de soin des patients en maîtrisant les risques liés à leur prise en charge.</p> <p>En tout état de cause, ces nouveaux seuils conduisent à anticiper une forte augmentation de patients ayant un cancer digestif requérant un transfert vers des établissements répondant aux exigences de niveau 2. A l'opposé, le seuil de 5 procédures pour les cancers digestifs à seuils, peut imposer des regroupements d'activité entre établissements et une majoration des exercices multisites, source de défaut dans la continuité des soins.</p> <p>L'objectif de cette orientation vise à améliorer la prise en charge des patients ayant un cancer digestif complexe requérant un environnement et des compétences spécifiques, afin d'accompagner et garantir la qualité de la prise en charge globale, coordonnées et individualisée des patients.</p> |
| 3 Périmètre de l'orientation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>Thématiques concernées par la présente orientation :</b></p> <p>Cette orientation de développement professionnel continu accompagne les praticiens dans les étapes formalisées de la prise en charge des cancers digestifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des patients ayant un cancer digestif dont l'acte chirurgical relève d'un seuil ;</li> <li>• Organisation des étapes de la prise en charge d'un cancer digestif à seuil : identification des étapes de soin relevant d'un niveau 1 et des étapes de soin relevant d'un niveau 2 ;</li> <li>• Risques liés à la prise en charge d'un cancer digestif à seuil.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Attendus pédagogiques :****L'action devra :**

- Être de type programme intégré : formation continue portant sur des cas cliniques concrets et une discussion argumentée sur les données de la littérature ou sur les recommandations (sociétés savantes, INCa, HAS ...) et gestion des risques ou évaluation des pratiques professionnelles, en insistant sur les outils de la qualité exigibles pour les actes à seuils (registres de suivi de pratiques notamment)

**Sont exclus :**

- Les actions portant sur les cancers autre que digestifs, notamment les cancers endocriniens.

**Modes d'exercice : Tous**



## Orientations prioritaires de Développement professionnel continu visant plusieurs professions / spécialités

### Médecins spécialisés en chirurgie viscérale et digestive

#### Fiche de cadrage n°217

| 1 Intitulé de l'orientation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 217. Chirurgie colique programmée ou non programmée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p>En termes de volume, les colectomies programmées ou non programmées sont le 3<sup>ème</sup> acte de chirurgie digestive. En France, en 2020, plus de 10 000 patients ont été stomisés suite à une chirurgie colique sus-douglassienne, urgente ou programmée, pour cancer ou lésion bénigne (diverticulite, ischémie, complication de MICI ...). 60% des colectomies sont pratiquées dans le secteur privé. La majorité est réalisée pour cancer.</p> <p>La pratique de la chirurgie colique fait l'objet de mises à jour régulières. La chirurgie colique cancérologique est encadrée par des évaluations de pratique professionnelle. La chirurgie colique pour pathologie diverticulaire a fait l'objet de nouvelles recommandations qui confirment la place des traitements non chirurgicaux (has-sante.fr).</p> <p>Le développement de la RAAC, les possibilités de colectomie en ambulatoire, la prise en charge non programmée des cancers coliques évolués nécessitent de connaître les spécificités de gestion des risques liées à ces actes, pratiqués en ambulatoire ou en urgence.</p> <p>L'objectif de cette orientation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une prise en charge de qualité des patients ayant une pathologie bénigne ou maligne colique ;</li> <li>• Garantir une prise en charge efficiente quelle que soit le degré d'urgence, le lieu et les modalités d'exercice ;</li> <li>• Prévenir les risques liés à la chirurgie colique.</li> </ul> |





### 3 Périmètre de l'orientation

#### Thématiques concernées par la présente orientation :

- Histoire naturelle des pathologies coliques (tumeurs, pathologies inflammatoires ou diverticulaire),
- Indications et complications des différentes techniques chirurgicales, et leur place dans les stratégies de prise en charge,
- Eléments de surveillance à court et long terme.

#### Attendus pédagogiques :

##### L'action devra :

- s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (Sociétés savantes, CNP, HAS) concernant la chirurgie colique, et englobant les périodes pré et postopératoires,
- être en présentiel, distanciel ou mixte,
- être de type programme intégré associant de la formation continue (avec possibilité de travailler sur des évaluations et des discussions de cas clinique) et de la gestion des risques ou d'évaluation des pratiques professionnelles (registres de pratiques notamment).

##### Sont exclus :

- les actions de formation continue uniquement.

##### Modes d'exercice : tous



## Orientations prioritaires de Développement professionnel continu visant plusieurs professions / spécialités

### Médecins spécialisés en chirurgie viscérale et digestive

#### Fiche de cadrage n°218

##### 1 Intitulé de l'orientation

**218. Préparation à la chirurgie carcinologique et soins périopératoires**

##### 2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

L'optimisation de la prise en charge pré et postopératoire des patients pris en charge pour un cancer digestif est une étape majeure pour améliorer les résultats de la chirurgie à court et long terme. La survenue de complications en postopératoires ou de décompensation de comorbidités sont des facteurs de retard de traitement adjuvant et impactent directement la survie.

##### 3 Périmètre de l'orientation

###### Les thématiques concernées par la présente orientation :

- la prise en charge nutritionnelle ;
- les protocoles de préparation colique ;
- les soins cutanés périopératoires et la gestion des drainage et pansements ;
- l'antibioprophylaxie ;
- la gestion des pertes sanguines ;
- le protocole de réhabilitation améliorée ;
- la thromboprophylaxie.

###### Attendus pédagogiques :

###### L'action devra :

- formats possibles : présentiel, distanciel ou mixte ;
- être de type programme intégré associant de la formation continue (à partir de cas cliniques concrets et une discussion argumentée sur les données de la littérature ou sur les recommandations (sociétés savantes, INCa, HAS,...) et de la gestion des risques ou de l'évaluation des pratiques professionnelles.

###### Sont exclus : /

###### Modes d'exercice : Tous

Agence nationale du DPC  
93 avenue de Fontainebleau - 94 275 Le Kremlin-Bicêtre Cedex  
Tél. : 01 48 76 19 05 - Fax : 01 48 71 24 65 - [info@dpc@agence-dpc.fr](mailto:info@dpc@agence-dpc.fr)

• • • [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr) • • • [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)







# CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL



## CNP de chirurgie viscérale et digestive

**DONNÉES DPC 2024**

Situation au 31/12/2024

Agence nationale du DPC  
93 avenue de Fontainebleau - 94 270 Le Kremlin-Bicêtre Cedex  
Tél : 01 46 78 19 06 - Fax : 01 46 71 24 86 - info@dpc@agence-nationale.fr

• • • [www.ogencodpc.fr](http://www.ogencodpc.fr)

Agence nationale du DPC - Janvier 2025

## CNP de chirurgie viscérale et digestive

*Situation au 30/06/2023*

---

L'Agence nationale du DPC met à disposition des Conseils Nationaux Professionnels, les données spécifiques relatives au DPC de leur profession ou spécialité. Cette publication semestrielle assortie d'une consolidation triennale présente une analyse transversale de l'offre de DPC dont leurs professionnels bénéficient, de leur engagement dans la démarche de DPC ainsi que du déploiement du document de traçabilité.

L'information relative à l'offre de DPC est exhaustive.

Concernant l'engagement et l'inscription des professionnels, l'information est complète pour les professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence, c'est-à-dire les dix professions conventionnées à exercice libéral - biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes - ainsi que les salariés en centres de santé conventionnés avec l'Assurance Maladie.

A contrario, l'Agence ne dispose pas des données d'inscription pour les professionnels de santé libéraux non conventionnés avec l'Assurance Maladie, les salariés des établissements de santé ou médico-sociaux, publics ou privés, les salariés de structures privées ou publiques (ex : laboratoires pharmaceutiques, laboratoires de recherche, Ministère des Solidarités et de la Santé, santé au travail, Éducation Nationale...) ou les salariés de professionnels libéraux. Cette publication présente uniquement les données d'inscription des professionnels pris en charge par l'Agence.

Les données relatives au déploiement du document de traçabilité sont exhaustives et feront l'objet d'une consolidation à mesure de son déploiement dans le cadre de la mise à disposition des données agrégées et anonymisées prévue par l'article R.4021-5 du Code de la santé publique ; les données relatives aux inscriptions à des actions de DPC des professionnels non pris en charge par l'Agence et les actions de maintien des compétences pour l'ensemble des professionnels pourront notamment être présentées.

A noter que les effectifs relatifs à la profession des médecins n'intègrent pas les biologistes médicaux.

## Offre 2023 de DPC s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires

– Les données relatives à l'offre concerne tous les modes d'exercice –

### CNP de chirurgie viscérale et digestive

(Données au 30/06/2023)

#### Les organismes de DPC enregistrés

| Profession                       | Nombre d'ODPC enregistrés | Nombre d'ODPC ayant déposé des actions 2023 | Nombre d'ODPC ayant des actions 2023 publiées |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Toutes professions confondues    | 2 694                     | 883                                         | 660                                           |
| Médecin                          | 1 614                     | 502                                         | 341                                           |
| Chirurgie viscérale et digestive | 691                       | 132                                         | 67                                            |

#### Les actions de DPC

| Profession                       | Nombre d'actions déposées | Nombre d'actions publiées |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Toutes professions confondues    | 11 978                    | 5 698                     |
| Médecin                          | 5 448                     | 2 540                     |
| Chirurgie viscérale et digestive | 426                       | 138                       |

#### Répartition des actions publiées par catégorie

| Profession                       | Monoprofessionnelle | Pluriprofessionnelle |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|
| Toutes professions confondues    | 4 795               | 903                  |
| Médecin                          | 2 003               | 537                  |
| Chirurgie viscérale et digestive | 46                  | 92                   |

#### Répartition des actions publiées par typologie

| Profession                       | Evaluation des pratiques professionnelles | Formation continue | Gestion des risques | Programme intégré |
|----------------------------------|-------------------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| Toutes professions confondues    | 298                                       | 3 971              | 43                  | 1 386             |
| Médecin                          | 193                                       | 1 484              | 38                  | 825               |
| Chirurgie viscérale et digestive | 14                                        | 82                 | 14                  | 28                |

#### Répartition des actions publiées par format

| Profession                       | Présentiel | Non présentiel | Mixte | Classe virtuelle |
|----------------------------------|------------|----------------|-------|------------------|
| Toutes professions confondues    | 3 066      | 1 109          | 1 028 | 495              |
| Médecin                          | 1 137      | 594            | 673   | 136              |
| Chirurgie viscérale et digestive | 90         | 9              | 35    | 4                |

#### Répartition des actions publiées par annexe

| Profession                       | Orientations de politique nationale de santé | Orientations prioritaires de politique nationale de santé | Orientations visant plusieurs professions/spécialités | Orientations par profession ou par spécialité |
|----------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Toutes professions confondues    | 1 355                                        | 1 645                                                     | 9                                                     | 2 698                                         |
| Médecin                          | 646                                          | 803                                                       | 6                                                     | 1 089                                         |
| Chirurgie viscérale et digestive | 109                                          | 28                                                        | 0                                                     | 1                                             |



● ● ● ● **TOP 10 des orientations prioritaires - Toutes annexes confondues**

| Orientation                                                                                                                                                                                                  | Nombre d'actions publiées |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Chirurgie viscérale et digestive</b>                                                                                                                                                                      | <b>138</b>                |
| Orientation n°10 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins                                                                                                                          | 26                        |
| Orientation n°9 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites | 19                        |
| Orientation n°4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers                                                                                            | 12                        |
| Orientation n°11 : Numérique en santé                                                                                                                                                                        | 7                         |
| Orientation n°31 : Bon usage des médicaments                                                                                                                                                                 | 6                         |
| Orientation n°23 : Diagnostic précoce et prise en charge de l'endométriose                                                                                                                                   | 6                         |
| Orientation n°3 : Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur                                                                                                         | 6                         |
| Orientation n°32 : Juste prescription des examens complémentaires                                                                                                                                            | 5                         |
| Orientation n°16 : Déploiement de l'activité physique adaptée                                                                                                                                                | 4                         |
| Orientation n°13 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles                                                                                                                | 4                         |

● ● ● ● **Classement des orientations prioritaires proposées par le CNP**

| Orientation                                                                            | Nombre d'actions publiées |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Chirurgie viscérale et digestive</b>                                                | <b>138</b>                |
| Orientation n°45 : Intégration des recommandations dans la pratique médicale           | 1                         |
| Orientation n°216 : Activités à seuil en chirurgie carcinologique                      | 0                         |
| Orientation n°217 : Chirurgie colique programmée et non programmée                     | 0                         |
| Orientation n°218 : Préparation à la chirurgie carcinologique et soins périopératoires | 0                         |
| Orientation n°46 : Intégration des innovations dans la pratique médicale.              | 0                         |

## Inscriptions sur des actions 2023 de DPC s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires

– Les données relatives aux inscriptions ne concernent que les professionnels de santé financés par l'Agence nationale du DPC –

### CNP de chirurgie viscérale et digestive

(Données au 30/06/2023)

#### ● ● ● ● Professionnel inscrits et inscriptions

| Profession                       | Nombre de professionnels inscrits | Nombre d'inscriptions |
|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Toutes professions confondues    | 89 836                            | 138 080               |
| Médecin                          | 29 929                            | 54 739                |
| Chirurgie viscérale et digestive | 241                               | 252                   |

#### ● ● ● ● Répartition des inscriptions par catégorie d'action

| Profession                       | Monoprofessionnelle | Pluriprofessionnelle |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|
| Toutes professions confondues    | 123 531             | 14 549               |
| Médecin                          | 50 028              | 4 711                |
| Chirurgie viscérale et digestive | 230                 | 22                   |

#### ● ● ● ● Répartition des inscriptions par typologie d'action

| Profession                       | Evaluation des pratiques professionnelles | Formation continue | Gestion des risques | Programme intégré |
|----------------------------------|-------------------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| Toutes professions confondues    | 13 912                                    | 47 250             | 143                 | 76 775            |
| Médecin                          | 4 655                                     | 16 156             | 135                 | 33 793            |
| Chirurgie viscérale et digestive | 7                                         | 5                  | 7                   | 233               |

#### ● ● ● ● Répartition des inscriptions par format d'action

| Profession                       | Présentiel | Non présentiel | Mixte  | Classe virtuelle |
|----------------------------------|------------|----------------|--------|------------------|
| Toutes professions confondues    | 31 343     | 72 081         | 30 005 | 4 651            |
| Médecin                          | 10 796     | 25 323         | 17 900 | 720              |
| Chirurgie viscérale et digestive | 16         | 5              | 231    | 0                |

#### ● ● ● ● Répartition des inscriptions par annexe

| Profession                       | Orientations de politique nationale de santé | Orientations prioritaires de politique nationale de santé | Orientations visant plusieurs professions/spécialités | Orientations par profession ou par spécialité |
|----------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Toutes professions confondues    | 34 261                                       | 40 188                                                    | 12                                                    | 63 635                                        |
| Médecin                          | 11 890                                       | 19 019                                                    | 0                                                     | 23 831                                        |
| Chirurgie viscérale et digestive | 249                                          | 3                                                         | 0                                                     | 0                                             |

#### ● ● ● ● Répartition des professionnels inscrits par région d'exercice

| Région d'exercice        | Nombre de professionnels inscrits |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Ensemble                 | 241                               |
| AUVERGNE-RHÔNE-ALPES     | 23                                |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  | 9                                 |
| BRETAGNE                 | 9                                 |
| CENTRE-VAL-DE-LOIRE      | 6                                 |
| CORSE                    | 0                                 |
| GRAND-EST                | 20                                |
| GUADELOUPE               | 1                                 |
| GUYANE                   | 0                                 |
| HAUTS-DE-FRANCE          | 18                                |
| ILE-DE-FRANCE            | 82                                |
| LA REUNION               | 2                                 |
| MARTINIQUE               | 0                                 |
| MAYOTTE                  | 0                                 |
| NORMANDIE                | 8                                 |
| NOUVELLE AQUITAINE       | 14                                |
| OCCITANIE                | 22                                |
| PAYS-DE-LA-LOIRE         | 7                                 |
| PROVENCE-ALPES-CÔTE-AZUR | 20                                |
| Non renseignée           | 0                                 |

● ● ● ● TOP 10 des orientations prioritaires - Toutes annexes confondues

| Orientation                                                                                                       | Nombre d'inscriptions |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Chirurgie viscérale et digestive</b>                                                                           | <b>252</b>            |
| Orientation n°10 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins                               | 239                   |
| Orientation n°11 : Numérique en santé                                                                             | 5                     |
| Orientation n° 6 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux enfants   | 2                     |
| Orientation n°24 : Prise en charge précoce des troubles anxiodépressifs                                           | 2                     |
| Orientation n°2 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance                                             | 1                     |
| Orientation n°3 : Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur              | 1                     |
| Orientation n°4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers | 1                     |
| Orientation n°16 : Déploiement de l'activité physique adaptée                                                     | 1                     |
| Orientation n°216 : Activités à seuil en chirurgie carcinologique                                                 | 0                     |
| Orientation n°217 : Chirurgie colique programmée et non programmée                                                | 0                     |

● ● ● ● Classement des orientations prioritaires proposées par le CNP

| Orientation                                                                            | Nombre d'inscriptions |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Chirurgie viscérale et digestive</b>                                                | <b>252</b>            |
| Orientation n°45 : Intégration des recommandations dans la pratique médicale           | 0                     |
| Orientation n°46 : Intégration des innovations dans la pratique médicale.              | 0                     |
| Orientation n°216 : Activités à seuil en chirurgie carcinologique                      | 0                     |
| Orientation n°217 : Chirurgie colique programmée et non programmée                     | 0                     |
| Orientation n°218 : Préparation à la chirurgie carcinologique et soins périopératoires | 0                     |



## Triennal 2023-2025

Professionnels inscrits sur au moins 2 actions de DPC de deux types différents  
(ou une action de DPC de programme intégré) associées à une orientation prioritaire

-- Professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC --

### CNP de chirurgie viscérale et digestive

(Données au 30/06/2023)

| Profession                       | Nombre de professionnels inscrits |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Toutes professions confondues    | 52 009                            |
| Médecin                          | 20 120                            |
| Chirurgie viscérale et digestive | 229                               |

#### ● ● ● ● Répartition des professionnels par mode d'exercice

| Profession                       | Libéral | Salarié de centre de santé | Autre salarié |
|----------------------------------|---------|----------------------------|---------------|
| Toutes professions confondues    | 50 491  | 1 387                      | 131           |
| Médecin                          | 19 765  | 315                        | 40            |
| Chirurgie viscérale et digestive | 229     | 0                          | 0             |

#### ● ● ● ● Répartition des professionnels par région d'exercice

| Région d'exercice        | Nombre de professionnels |
|--------------------------|--------------------------|
| Ensemble                 | 229                      |
| AUVERGNE-RHÔNE-ALPES     | 20                       |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  | 9                        |
| BRETAGNE                 | 9                        |
| CENTRE-VAL-DE-LOIRE      | 6                        |
| CORSE                    | 0                        |
| GRAND-EST                | 20                       |
| GUADELOUPE               | 0                        |
| GUYANE                   | 0                        |
| HAUTS-DE-FRANCE          | 18                       |
| ILE-DE-FRANCE            | 78                       |
| LA REUNION               | 2                        |
| MARTINIQUE               | 0                        |
| MAYOTTE                  | 0                        |
| NORMANDIE                | 8                        |
| NOUVELLE AQUITAINE       | 14                       |
| OCCITANIE                | 19                       |
| PAYS-DE-LA-LOIRE         | 7                        |
| PROVENCE-ALPES-CÔTE-AZUR | 19                       |
| Non renseignée           | 0                        |

## Document de traçabilité

-- Professionnels de santé tous modes d'exercice confondus --

### CNP de chirurgie viscérale et digestive

(Données au 30/06/2023)

#### Document de traçabilité (DDT)

| Profession                       | Comptes DDT créés |
|----------------------------------|-------------------|
| Toutes professions confondues    | 359 501           |
| Médecin                          | 86 285            |
| Chirurgie viscérale et digestive | 1 128             |

| Profession                       | DDT alimenté |                                     |
|----------------------------------|--------------|-------------------------------------|
|                                  | Nombre       | % par rapport aux comptes DDT créés |
| Toutes professions confondues    | 307 405      | 86%                                 |
| Médecin                          | 72 733       | 84%                                 |
| Chirurgie viscérale et digestive | 940          | 83%                                 |

#### Age moyen des professionnels ayant alimenté leur DDT

| Profession                       | Age |
|----------------------------------|-----|
| Toutes professions confondues    | 46  |
| Médecin                          | 52  |
| Chirurgie viscérale et digestive | 53  |

#### Répartition par mode d'exercice des professionnels ayant alimenté leur DDT

| Profession                       | Libéral | Salarié de centre de santé | Autre salarié |
|----------------------------------|---------|----------------------------|---------------|
| Toutes professions confondues    | 270 251 | 6 996                      | 30 158        |
| Médecin                          | 67 237  | 1 527                      | 3 969         |
| Chirurgie viscérale et digestive | 894     | 0                          | 46            |

#### Répartition par région d'exercice des professionnels ayant alimenté leur DDT

| Région                   | Nombre de professionnels |
|--------------------------|--------------------------|
| Ensemble                 | 940                      |
| AUVERGNE-RHÔNE-ALPES     | 127                      |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  | 33                       |
| BRETAGNE                 | 42                       |
| CENTRE-VAL-DE-LOIRE      | 29                       |
| CORSE                    | 4                        |
| GRAND-EST                | 55                       |
| GUADELOUPE               | 6                        |
| GUYANE                   | 3                        |
| HAUTS-DE-FRANCE          | 67                       |
| ILE-DE-FRANCE            | 183                      |
| LA REUNION               | 9                        |
| MARTINIQUE               | 4                        |
| MAYOTTE                  | 0                        |
| NORMANDIE                | 39                       |
| NOUVELLE AQUITAINE       | 100                      |
| NOUVELLE-CALÉDONIE       | 0                        |
| OCCITANIE                | 101                      |
| PAYS-DE-LA-LOIRE         | 41                       |
| POLYNÉSIE-FRANÇAISE      | 0                        |
| PROVENCE-ALPES-CÔTE-AZUR | 96                       |
| SAINT-BARTHELEMY         | 0                        |
| SAINT-MARTIN             | 0                        |
| SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON | 0                        |
| WALLIS-ET-FUTUNA         | 0                        |
| Non renseignée           | 1                        |